



Saintry
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinau-sous-Sénart

N° DEC-2023/23

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE SENART LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE GEORGES ET ROLANDE
HAGONDOKOFF SITUEE A CESSON**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale Georges et Rolande Hagondokoff située à Cesson proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale Georges et Rolande Hagondokoff située Avenue de la Zibeline à Cesson proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (sise 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes - 91054 EVRY-COURCOURONNES) ;

ARTICLE 2 : Dit que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart met à disposition la piscine intercommunale aux services scolaires de la commune les créneaux suivants :

- Selon cycles scolaires (période 6)
 - o Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h25 à 15h05
- Selon cycles scolaires (période 1/2/7/10 et 11)
 - o Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h25 à 15h05 et de 15h05 à 15h45
- Selon cycles scolaires (période 16/11 et 13)
 - o Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h25 à 10h05 et de 10h05 à 10h45

ARTICLE 3 : Dit que cette mise à disposition est établie à titre gracieux et est consentie du 18 septembre 2023 au 5 juillet 2024, hors vacances scolaires, jours fériés et fermeture technique :

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.



Saintry
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinau-sous-Sénart

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 28 septembre 2023

Décision affichée le :

10 OCT. 2023

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture, de la publication et
de l'affichage*

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

